

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 003-295/14/CC

■ Création d'une opération et affectation d'une autorisation de programme pour les équipements GPS, localisation et suivi du parc véhicules régie.

DIDSV 14/11451/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole dispose sur le territoire communautaire de moyens de localisation et de suivi de ses véhicules de collecte et de nettoyage. Ces moyens comprennent l'équipement en balises GPS du parc de véhicules en régie, la collecte, la transmission et le traitement du positionnement GPS ainsi que les données techniques issus de boîtiers GPS embarqués sur les véhicules.

La Communauté Urbaine a accès à ces informations, via une connexion Internet à un serveur hébergé par le prestataire, serveur qui permet l'affichage des informations sur un fond cartographique.

L'ancien marché GPS ayant expiré fin mars 2014, une nouvelle procédure a été lancée. Celle-ci se présente sous forme d'un marché de maintenance de la solution existante de suivi GPS et du renouvellement du matériel.

Le champ d'action a été augmenté. Il a été demandé de procéder aux évolutions logicielles et matérielles, de renouveler les matériels défectueux, de mettre à disposition une solution mobile pour smartphones et tablettes, ainsi que de procéder à de nombreuses évolutions techniques au sein de l'application de suivi, mais aussi sur les procédures d'intervention « terrain ».

Enfin il est exigé de la part du prestataire d'organiser des passerelles relationnelles vers d'autres bases de données métier liées au domaine de la propreté. Afin de permettre l'utilisation de ces moyens durant les prochaines années, il est nécessaire de créer et d'affecter une opération pluriannuelle d'autorisation de programme d'un montant de 186 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'afin de permettre la localisation et le suivi des véhicules de collecte et de nettoyage, il convient de créer une autorisation de programme.

Après en avoir délibéré :

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération de localisation et de suivi des véhicules de collecte et de nettoyage.

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle d'un montant de 186 000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2014 et suivants de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G120 - Nature 2188 - Fonction 812.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

- Année 2014 : 60 000 euros
- Année 2015 : 55 000 euros
- Année 2016 : 48 000 euros
- Année 2017 : 22 800 euros

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
A la Propreté – Gestion des déchets

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Monique CORDIER

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER